

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Nom de la substance
Numéro CE (facultatif)
Numéro CAS

Heresite VR-554T
Bombe aérosol de revêtement phénolique brun à séchage air
Non disponible.
Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :

Utilisations déconseillées (le cas échéant) :
Raisons d'une utilisation déconseillée (le cas échéant) :

Revêtement d'apprêt en phénolique brun à séchage air
Non applicable.
Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de

Producteur / fournisseur :

Adresse :

Heresite Protective Coatings, LLC
822 S. 14th Street
Manitowoc, WI 54220
États Unis
+1 (800) 558-7747
+1 (920) 684-0110
peter@heresite.com

ID pays / code postal / Site

Numéro de téléphone :

Fax :

Courriel de la personne responsable de la FDS :

Ramboll Environ UK Limited
1 Broad Gate, The Headrow, Leeds, LS1 8EQ, UK
sbullock@environcorp.com

Représentant exclusif :

Adresse :

Contact :

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+1 (800) 558-7747 (Disponible de 9h00 à 17h00 HNE, M-F)
NUMERO DE TÉLÉPHONE CHEMTREC : +1 (800) 424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Aérosol inflammable - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Danger par aspiration - Catégorie 1

Flam. Aero 2

Skin Irrit. 2

Eye Irrit. 2

Skin Sens. 1

STOT SE 3

Asp. Tox. 1

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Aérosol inflammable

Provoque des irritations cutanées

Provoque des irritations oculaires sérieuses

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications complémentaires

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brumes, vapeurs et aérosols.

Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des vêtements de protection, des lunettes de protection et un masque de protection.

Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

Tenir hors de la portée des enfants.

Indications complémentaires (suite)

Utiliser un équipement électrique, d'éclairage et de ventilation anti-explosion et l'équipement connexe.
Utiliser seulement des outils qui ne produisent pas d'étincelles.
Conteneur pressurisé : Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Réactions

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Obtenir de l'aide médicale ou des conseils médicaux.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon.

Traitement spécifique : Se référer à la section 4 de ce document.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir de l'aide médicale ou des conseils médicaux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir de l'aide médicale ou des conseils médicaux.

En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse pour éteindre le feu.

Stockage

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C / 122°F.

Élimination

Éliminer le contenu / conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification

Pas d'information disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

INGRÉDIENT	Numéro CAS	EINECS	Pour cent (%)	Classification des substances
BHT	128-37-0	204-881-4	0,1 – 1,0 %	Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin)	8001-20-5	232-272-3	10 – 30 %	Skin Sensitizer 1, H317
Distillats (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	5 – 10 %	Flammable Liquid 3, H226 Aspiration Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2, H411
4-tert-butylphenol	98-54-4	202-679-0	0,1 – 1,0 %	Skin Irritant 2, H315 Eye Damage 1, H318 Reproductive Hazard 2, H361 Aquatic Chronic 1, H410
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	265-192-2	10 – 30 %	Flammable Liquid 2, H225 Skin Irritant 2, H315 STOT SE 3, H336 Aspiration Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2, H411
Acétone	67-64-1	200-662-2	10 – 30 %	Flammable Liquid 2, H225 Eye Irritant 2, H319 STOT SE 3, H336
Hydrocarbure aliphatique	64742-49-0	265-151-9	10 – 30 %	Flammable Liquid 2, H225 Skin Irritant 2, H315 STOT SE 3, H336 Aspiration Tox. 1 ; H304
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis	68476-86-8	270-705-8	10 – 30 %	Flammable Gas 1, H220 Liquefied gas, H280

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 20 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Après contact avec la peau

Laver les zones exposées de la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après inhalation :

Donner de l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène par un personnel médical qualifié. Obtenez de l'aide médicale.

Après ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des irritations cutanées Provoque des irritations oculaires sérieuses Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer somnolence ou étourdissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, gaz carbonique, poudre chimique ou de la mousse.

Moyens d'extinction non appropriés

Aucun identifié.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les conteneurs fermés risquent d'éclater lors d'une exposition à une chaleur extrême. L'application à des surfaces chaudes nécessite des précautions particulières. Les conditions d'une surexposition aux produits de décomposition peuvent présenter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Il est recommandé d'utiliser un équipement protecteur complet, y compris un appareil respiratoire autonome. L'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs fermés, afin d'empêcher l'accumulation de pression et d'auto-inflammation, ou une explosion lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes sources d'inflammation. Aérer la zone. Porter des vêtements de protection, des lunettes de protection et un masque de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout. En cas de contamination du système d'égouts, prévenir les services d'urgence locaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide répandu dans des conteneurs hermétiques. Absorber le liquide restant avec du sable ou un adsorbant inerte et emporter en lieu sûr.

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 2 et 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin des sources de chaleur. Tenir loin de toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas avaler. Ne pas respirer la fumée, les gazes, les aérosols ou les vapeurs qui sont dégagés. Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Tenir à l'écart des matières incompatibles telles que les oxydants, les acides forts et les bases. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C / 122°F ; se référer à la section 2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Protéger du rayonnement solaire. Tenir loin de toutes sources d'inflammation. Mettre à terre tout l'équipement contenant des matières.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Substances	Pays / Type	ppm	mg/m ³	Remarques
BHT	France / STEL (VLCT)	1000 ppm	2420 mg/m ³	Limite restrictive
	France / TWA (VME)	500 ppm	2420 mg/m ³	Limite restrictive
	Royaume-Uni / TWA		10 mg/m ³	calculée
	Royaume-Uni / STEL		30 mg/m ³	
Acétone	UE / TWA	500 ppm	1210 mg/m ³	Valeur à long terme
	France / TWA (VME)		10 mg/m ³	Limite restrictive
		1500 ppm	3620 mg/m ³	Valeur à court terme
	Royaume-Uni / TWA	500 ppm	1210 mg/m ³	Valeur à long terme

8.1 Paramètres de contrôle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nettoyer soigneusement le visage, les mains et toute la peau exposée après la manipulation.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans des endroits bien aérés. Garder les conteneurs fermés entre chaque utilisation.

Mesures générales de protection

La sélection de l'EPI est dépendante d'une évaluation détaillée des risques. L'évaluation des risques doit tenir compte de la situation de travail, de la forme physique de la substance chimique, des méthodes de manipulation et des facteurs environnementaux.

Équipement de protection individuel

Protection des yeux et du visage

Lunettes protectrices

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection, si nécessaire, pour minimiser le contact.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire certifiée par le NIOSH, la norme européenne EN 149, AS/NZS 1715:2009, ou un respirateur équivalent.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Se référer à la section 6.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Pas d'information disponible.
Odeur :	Aliphatique doux.
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible.
pH :	Pas d'information disponible.
Changement d'état :	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas d'information disponible.
Point d'éclair :	-60°C
Taux d'évaporation :	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Pas d'information disponible.
Limites inférieures d'inflammabilité / d'explosion :	Pas d'information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité / d'explosion :	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur :	41,3 kPa
Densité de vapeur :	2,3
Densité relative :	0,725
Solubilité(s) dans l'eau :	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas d'information disponible.
Point d'auto-inflammation :	Pas d'information disponible.
Température de décomposition :	Pas d'information disponible.
Viscosité :	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives :	Pas d'information disponible.
Propriétés oxydantes :	Pas d'information disponible.
9.2 Autres informations	Pas d'information disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2 Stabilité chimique	Pas d'information disponible.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4 Conditions à éviter	Éviter l'exposition à la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles :	Oxydants forts, acides forts et bases.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Hydrocarbures, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

BHT : > 6000 mg/kg p.c. (Rat)

Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : > 2000 mg/kg p.c. (substance similaire)

Distillats (pétrole), hydrotraités : > 5000 mg/kg p.c. (Rat) (substance similaire)

4-tert-butylphenol > 2000 mg/kg p.c. (Rat)

Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : > 2000 mg/kg p.c. (Rat)
Acétone : 5800 mg/kg p.c. (Rat) :
Hydrocarbure aliphatique : > 5000 mg/kg p.c. (Rat) (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

BHT : > 2000 mg/kg p.c. (Rat)
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : > 2000 mg/kg p.c. (Lapin) (substance similaire)
4-tert-butylphenol > 16000 mg/kg p.c. (Rat)
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : > 2000 mg/kg p.c. (Rat)
Acétone : > 7426 mg/kg p.c. (Lapin)
Hydrocarbure aliphatique : > 2000 mg/kg p.c. (Lapin) (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité aiguë par inhalation

BHT : Pas d'information disponible
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : (Rat, 4h, > 5,28 mg/L air) (substance similaire)
4-tert-butylphenol (Rat, 6h, > concentration saturée)
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : (Rat, > 22500 mg/m3)
Acétone : LC50 (Rat, 3h, 132 mg/L air)
Hydrocarbure aliphatique : (Rat, > 7,630 mg/L air) (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : (Souris, 2h, 1237 mg/L air) (substance similaire)

Corrosion / irritation cutanée

BHT : Non irritant pour la peau du lapin
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Non irritant pour la peau du lapin (substance similaire)
4-tert-butylphenol Irritant pour la peau du lapin
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Irritant pour la peau du lapin (substance similaire)
Acétone : Non irritant pour la peau du cochon d'Inde
Hydrocarbure aliphatique : Irritant pour la peau du lapin (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Lésions oculaires / irritation graves

BHT : Non irritant pour les yeux du lapin.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Non irritant pour les yeux du lapin. (Substance similaire)
4-tert-butylphenol Irritant pour les yeux du lapin
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Non irritant pour les yeux du lapin. (Substance similaire)
Acétone : Légèrement irritant pour les yeux du lapin.
Hydrocarbure aliphatique : Non irritant pour les yeux du lapin. (Substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

BHT : Les essais épicutanés étaient négatifs (humains)
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Peut entraîner une sensibilisation de la peau
Distillats (pétrole), hydrotraités : Non sensibilisant dans les expériences sur les animaux (cochon d'Inde) (substance similaire)
4-tert-butylphenol Non sensibilisant dans les expériences sur les animaux (cochon d'Inde)
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Non sensibilisant dans les expériences sur les animaux (cochon d'Inde) (substance similaire)
Acétone : Non sensibilisant dans les expériences sur les animaux (cochon d'Inde)
Hydrocarbure aliphatique : Non sensibilisant dans les expériences sur les animaux (cochon d'Inde) (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Mutagénicité sur cellules germinales

BHT : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. (Substance similaire)
4-tert-butylphenol Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. (Substance similaire)
Acétone : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Hydrocarbure aliphatique : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes. Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. (Substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Les essais in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes (Substance similaire). Les essais in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité

BHT : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (Substance similaire).
4-tert-butylphenol Pas d'information disponible
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Non cancérogène

Acétone : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Hydrocarbure aliphatique : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (Substance similaire).
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (Substance similaire).

Reprotoxicité

BHT : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (Substance similaire)
4-tert-butylphenol Peut nuire à la fertilité.
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (Substance similaire)
Acétone : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Hydrocarbure aliphatique : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (Substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : L'expérimentation animale n'a montré aucun effet sur la fertilité. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique

BHT : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification. (Substance similaire)
4-tert-butylphenol Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Peut causer des dommages ou des troubles du système nerveux central.
Acétone : Peut causer des dommages ou des troubles du système nerveux central.
Hydrocarbure aliphatique : Peut causer des dommages ou des troubles du système nerveux central.
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition répétée (STOT-RE)

BHT : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification. (Substance similaire)
4-tert-butylphenol Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification (Substance similaire)
Acétone : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.
Hydrocarbure aliphatique : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification (Substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Aucune toxicité significative observée dans les études animales à des concentrations donnant lieu à une classification.

Risque d'aspiration

BHT : Non applicable.
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
4-tert-butylphenol Non applicable.
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Acétone : Non applicable.
Hydrocarbure aliphatique : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

BHT : La norme 96-h LC50 pour le poisson est de 0,199 mg/L (QSAR)
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Oncorhynchus mykiss, 96 heures, LL50 = 2 - 5 mg/L (substance similaire)
4-tert-butylphenol Oncorhynchus mykiss, 96 heures, LC50 > 1,0 mg/L
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Pimephales promelas, 96h, LL50 = 8,2 mg/L (substance similaire)
Acétone : Pimephales promelas, 96h, LD50 = 8120 mg/L
Hydrocarbure aliphatique : Pimephales promelas, 96h, LL50 = 8,2 mg/L (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

BHT : Daphnia magna, 48 h, EC50 = 0,48 mg/L
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Daphnia magna, 48 h, EL50 = 1,4 mg/L (substance similaire)
4-tert-butylphenol Daphnia magna, 48 h, EC50 = 4,8mg/L
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Daphnia magna, 48 h, EL50 = 4,5 mg/L (substance similaire)
Acétone : Daphnia pulex, 48 h, EC50 = 8800 mg/L
Hydrocarbure aliphatique : Daphnia magna, 48 h, EL50 = 4,5 mg/L (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour les algues

BHT : La norme 96-h EC50 pour les algues est de 0,758 mg/l (QSAR)
Huile de bois de chine / Huile de tung (d'abrasin) : Pas d'information disponible
Distillats (pétrole), hydrotraités : Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h, EL50 = 1 - 3 mg/L (substance similaire)
4-tert-butylphenol Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h, EC50 = 14 mg/L
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h, EL50 = 3,1 mg/L (substance similaire)
Acétone : Microcystis aeruginosa, 8d, NOEC = 530 mg/L
Hydrocarbure aliphatique : Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h, EL50 = 3,1 mg/L (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour d'autres organismes

BHT : Tetrahymena pyriformis, 24 h, EC50 = 1,7 mg/L

Toxicité chronique pour les poissons

4-tert-butylphenol Pimephales promelas, 128 d, NOEC = 0,01 mg/L

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Distillats (pétrole), hydrotraités : Daphnia magna, 21 d, NOEL = 0,48 mg/L (substance similaire)
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) : Daphnia magna, 21 d, NOELR = 2,6 mg/L (substance similaire)
4-tert-butylphenol Daphnia magna, 21 d, NOELR = 0,73 mg/L
Acétone : Daphnia magna, 28 d, NOEC = 2212 mg/L
Hydrocarbure aliphatique : Daphnia magna, 21 d, NOELR = 2,6 mg/L (substance similaire)
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis : Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour les algues

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour d'autres organismes

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible pour ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow}) :
Facteur de bioconcentration (FBC)

Pas d'information disponible pour ce produit.
Pas d'information disponible pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

Pas d'information disponible pour ce produit.

Tension superficielle :

Pas d'information disponible pour ce produit.

Adsorption / désorption :

Pas d'information disponible pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible pour ce produit.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être faite conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale. Il est important de suivre l'ensemble des réglementations nationales ou locales applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1

Agence	Désignation officielle de transport	Numéro ONU	Classe de danger	Groupe d'emballage
IATA	Aérosols, Inflammable	1950	2,1	Aucun
IMDG	Aérosols	1950	2,1	Aucun
Département américain des transports (US DOT)	Aérosols, Inflammable	1950	2,1	Aucun

14.2 Risques environnementaux

Pas d'information disponible.

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

14.4 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas nécessaire, non destiné à être transporté dans des pétroliers.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'information supplémentaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée pour cette substance ou mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS REQUISES POUR LA PRÉPARATION D'UN SDS Date de

création :

September 18, 2015

Date de révision :

September 18, 2015

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ :

Ces informations sont fondées sur l'état actuel des connaissances de Heresite Protective Coatings, ou ont été obtenues par Heresite Protective Coatings, LLC auprès de sources jugées exactes. Heresite Protective Coatings, LLC n'assume aucune responsabilité légale relativement à l'utilisation de, ou la confiance en cette information. Les clients sont invités à effectuer leurs propres essais. Avant d'utiliser un produit, lisez attentivement son étiquette.